

Règlement du Concours

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

FLEURUS ÉDITIONS, société anonyme au capital de 2 602 896 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° 393 309 752, dont le siège social est 57 rue Gaston Tessier - CS 50061 - 75166 PARIS Cedex 19 (France), (ci-après « FLEURUS ÉDITIONS ») organise un concours de nouvelles intitulé « **Prix Clara 2025** » (ci-après le « Concours »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Concours est ouverte à toute personne mineure âgée de plus de 13 ans et de moins de 18 ans au 27 septembre 2025. Elle est ouverte au monde entier et est limitée à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse électronique).

Toute participation au Concours est soumise à l'autorisation d'un parent ou du tuteur légal.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Concours, de même que les membres de leur famille.

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par FLEURUS ÉDITIONS.

Les coordonnées incomplètes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en considération.

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Concours.

ARTICLE 3 : ACCÈS ET DURÉE

3.1. L'inscription au Concours est ouverte du 20 janvier 2025 au 23 mai 2025 inclus.

Les dates mentionnées dans le présent règlement font référence aux dates métropolitaines.

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

FLEURUS ÉDITIONS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Concours et les prix mise en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

3.2. Le Concours est annoncé via les supports suivants :

- Article de presse dans l'un des numéros du mois de janvier/février du Journal « l'Actu » édité par la société PLAYBAC;
- Site internet de FLEURUS ÉDITIONS accessible à l'adresse suivante : <https://www.fleuseditions.com/prix-clara-2025>
- Site internet PRIX CLARA accessible à l'adresse suivante : <https://prixclara.fr/>
- Réseaux sociaux de FLEURUS ÉDITIONS (@fleurus_romans sur Instagram et @fleuseditions sur Facebook)
- Réseaux sociaux du PRIX CLARA, tenus par les anciens lauréats du Concours (@prixclara sur Instagram et Facebook)

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Concours une inscription est obligatoire.

Pour participer, le participant doit :

- indiquer son nom, son prénom, son adresse postale, son adresse électronique ; ainsi qu'une attestation sur l'honneur d'avoir rédigé son texte sans l'aide d'une tierce personne

- rédiger seul une nouvelle inédite et originale en langue française de 7 500 à 30 000 signes espaces compris, portant les rêves et les préoccupations des adolescents et appartenant à l'un des genres suivants : amour, science-fiction, polar, témoignage, aventure, etc... (ci-après « la Nouvelle ») ;
- adresser la Nouvelle, ses informations personnelles, ainsi que l'attestation sur l'honneur à FLEURUS ÉDITIONS par voie électronique à l'adresse suivante : prixclara@fleuruseditions.com
- Le participant doit demander à un parent ou tuteur légal l'autorisation de nous transmettre ses coordonnées et FLEURUS ÉDITIONS se réserve le droit de vérifier ;

Toute inscription incomplète ou inexacte entraînera la nullité de la participation.

À tout moment, les participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées.

La Nouvelle, les informations personnelles et/ou les attestations sur l'honneur expédiés sous une autre forme que celles indiquées précédemment ne sont pas acceptés.

De même, une seule inscription au Concours par personne est prise en compte (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse électronique).

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

5.1. À la fin du Concours et parmi l'ensemble des participations valides, conformes au présent règlement (coordonnées complètes, Nouvelle rédigée selon les critères figurant à l'article 4, etc.) et envoyées avant la date limite de clôture du Concours (le cachet de la poste et/ou la date d'envoi de l'e-mail faisant foi) telle que visée à l'article 3, un jury composé d'une dizaine de personnalités du monde des lettres et de l'édition se réunira pour deux délibérations consécutives en juin 2025, afin de sélectionner un maximum de 10 (dix) gagnants selon les critères suivants :

- sujet, cible et genre ;
- originalité ;
- sincérité ;
- créativité ;
- cohérence de l'histoire ;
- grammaire et orthographe.

Si l'un des membres du jury ne pouvait assurer ce rôle pour quelque raison que ce soit, FLEURUS ÉDITIONS se réserve le droit de le remplacer par toute personne de son choix.

FLEURUS ÉDITIONS pourra également à sa discrétion modifier le nombre de personnes composant le jury (en ajouter ou en retirer), ce que le participant reconnaît expressément.

5.2. Les gagnants seront avisés personnellement par e-mail ou téléphone via les coordonnées fournies lors de la participation, dans le mois suivant les délibérations du jury.

Une autorisation écrite de la part d'un parent ou d'un responsable légal est obligatoire pour que les gagnants puissent recevoir le Prix et être publiés. FLEURUS ÉDITIONS se réserve le droit de désigner un autre gagnant au Concours si aucune autorisation écrite n'a été reçue dans les deux semaines suivant l'annonce.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

5.3. La liste des gagnants sera publiée en novembre 2025 sur le site internet du Prix www.prixclara.fr. Les gagnants seront également annoncés sur les réseaux sociaux du PRIX CLARA (@prixclara).

ARTICLE 6 : PRIX

- Les gagnants du Concours se verront remettre lors d'une soirée organisée par FLEURUS ÉDITIONS au cours de l'automne 2025 (ci-après « la Soirée »), le prix littéraire caritatif « Prix Clara » créé en 2006 par la société ÉDITIONS HÉLOÏSE D'ORMESSON, en mémoire de Clara, une jeune fille décédée à l'âge de 13 ans des suites d'une malformation cardiaque.

Seuls les frais de déplacement pour se rendre à la Soirée des gagnants ne résidant pas en Ile de France seront pris en charge par FLEURUS ÉDITIONS.

Les autres frais engagés par les gagnants pour se rendre au Concours tels que, de manière non exhaustive, les frais de déplacement pour se rendre à la Soirée des gagnants résidant en Ile de France, les frais de restauration et les frais d'hébergement ne seront pas remboursés par FLEURUS ÉDITIONS.

- Les Nouvelles des gagnants seront publiées par FLEURUS ÉDITIONS ensemble au sein d'un ouvrage (ci-après « l'Ouvrage »), sous réserve du respect par chacun des gagnants des dispositions de l'article 7 et de la signature du contrat d'édition correspondant dans lequel seront fixées les droits cédés par les gagnants sur leur manuscrit ainsi que les conditions financières y afférentes.

FLEURUS ÉDITIONS sera seule maître d'œuvre de l'Ouvrage et décidera seule de sa forme, son format, sa présentation, son titre, son façonnage, ses moyens de commercialisation et ses moyens de promotion.

Le prix ne peut être échangé contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants.

Le prix offert aux gagnants est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne.

L'Ouvrage étant à vocation caritative, les bénéfices de sa vente seront versés à l'Association pour la Recherche en Cardiologie du Fœtus à l'Adulte de l'hôpital Necker-Enfants malades (ARCFA).

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1. Du seul fait de leur participation au Concours, les gagnants autorisent FLEURUS ÉDITIONS à reproduire et utiliser leur nom, prénom et photographie d'une part sur le site internet www.fleuruseditions.com et les réseaux sociaux de FLEURUS ÉDITIONS, sur le site internet www.prixclara.fr et les réseaux sociaux PRIX CLARA, et le site internet et les réseaux sociaux de tout partenaire de FLEURUS ÉDITIONS ainsi que sur tout support promotionnel lié au Concours et à l'ouvrage publié par FLEURUS ÉDITIONS intégrant les Nouvelles des gagnants, sans que cette utilisation puisse conférer aux gagnants un droit à rémunération ou tout avantage quelconque.

7.2. En prenant part au Concours, les gagnants cèdent à FLEURUS ÉDITIONS, à titre exclusif et pour toute la durée des droits d'auteur, les droits d'exploitation, de reproduction, de représentation et d'adaptation de leur Nouvelle en toutes langues et dans le monde entier, par tous moyens, sous toutes formes et sur tous supports nécessaires à FLEURUS ÉDITIONS pour publier l'Ouvrage conformément au contrat d'édition qui sera signé séparément entre FLEURUS ÉDITIONS et les gagnants.

Chaque gagnant déclare être le seul auteur de sa Nouvelle, déclare être titulaire des droits d'exploitation de sa Nouvelle, que sa Nouvelle manuscrite est inédite et originale et également libre de droit. Chaque gagnant garantit FLEURUS ÉDITIONS contre toutes réclamations ou actions judiciaires introduites par des tiers relatives aux Nouvelles.

Chaque gagnant mineur doit avoir reçu l'accord d'un responsable légal pour participer au Concours.

Ladite cession fera l'objet d'un contrat d'édition séparé conclu entre les gagnants et FLEURUS ÉDITIONS.

7.3. Du seul fait de leur participation au Concours, les participants autorisent FLEURUS ÉDITIONS à reproduire et utiliser librement et gratuitement leur Nouvelle pour des besoins de recherches et/ou d'enseignement notamment dans le cadre de collaborations avec des tiers, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou tout avantage quelconque.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1. FLEURUS ÉDITIONS dégagee de toute responsabilité en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal, de dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Concours, notamment dû à des actes de malveillances externes.

8.2. FLEURUS ÉDITIONS se réserve le droit si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

8.3. FLEURUS ÉDITIONS se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies lors de la participation.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT

Les frais inévitables engagés pour la participation au Concours ne seront pas remboursés par FLEURUS ÉDITIONS (par exemple : frais d'envoi par voie postale, frais de connexion à internet, etc.).

ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES

10.1. Quelles sont vos données personnelles ?

Le présent article informe les participants des procédés de collecte et d'utilisation de leurs données personnelles et des options dont ils bénéficient à cet égard.

Les données personnelles sont les informations qui permettent de vous identifier en tant que personne physique ou de vous reconnaître, directement ou indirectement.

Il peut s'agir d'un nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone...

Lorsque vous participez au Concours, vous allez être amené à nous fournir des données personnelles, en complétant le bulletin de participation par exemple.

Renseigner ces données est obligatoire pour pouvoir participer au Concours.

Elles ont pour finalité de :

- vous enregistrer en tant que participant ;
- vous contacter pour vous informer de vos gains éventuels dans le cadre du Concours ;
- répondre à vos éventuelles demandes.

11.2. Qui peut utiliser vos données personnelles?

Vos données personnelles sont recueillies lors de votre participation au Concours par FLEURUS ÉDITIONS. Celles-ci sont destinées à la société FLEURUS ÉDITIONS en tant que responsable de traitement, et peuvent être communiquées à des tiers sous certaines conditions.

Le participant mineur doit demander à un parent ou responsable légal l'autorisation de transmettre ses coordonnées et FLEURUS ÉDITIONS se réserve le droit de vérifier.

Les données personnelles du participant pourront être transmises à toute société tierce que la société FLEURUS ÉDITIONS a désigné comme sous-traitant pour mettre en œuvre pour son compte l'une quelconque des prestations nécessaires au bon déroulement et à l'organisation du Concours.

Des tiers pourront utiliser ses données personnelles seulement si le participant l'a accepté.

Si le participant coche une case lui proposant de recevoir des offres des partenaires de la société organisatrice, ou s'il répond de manière active à toute forme de proposition manifestant sa volonté explicite de recevoir de telles offres, ses données seront transmises au(x) partenaire(s) visé(s), afin de lui(leur) permettre de lui envoyer ses(leurs) offres de produits ou services, par e-mail ou par SMS, le cas échéant.

Tout partenaire préalablement accepté pourra adresser au participant de telles offres jusqu'à ce qu'il l'informe, dans les conditions décrites par ce dernier, de son souhait de ne plus recevoir d'offres de sa part par e-mail ou par SMS, le cas échéant.

Ces partenaires sont entièrement responsables du traitement de ses données personnelles une fois que celles-ci leur ont été communiquées avec l'accord du participant. Il leur appartient de se conformer à la loi en vigueur et de prendre en compte les droits et les demandes éventuelles du participant.

Dans certains cas prévus par la loi, les données personnelles du participant pourront être transmises à des tiers habilités légalement à y accéder sur requête spécifique : autorité judiciaire, autorité administrative, fournisseur d'accès à Internet, ou un tiers émettant un cookie enregistré dans le terminal du participant (une régie publicitaire externe, un autre éditeur, etc.).

La société organisatrice pourra aussi être amenée à communiquer les données personnelles à des tiers si une telle mesure est nécessaire pour protéger et/ou défendre les droits de la société organisatrice en tant que responsable de traitement, pour faire respecter les présentes dispositions, ou pour protéger les droits et/ou intérêts du participant ou ceux du public, à condition que cette transmission soit autorisée par la loi. Dans l'éventualité où tout ou partie de la société FLEURUS ÉDITIONS serait vendue à un tiers, la société organisatrice se réserve le droit de transférer vos informations en tant qu'actif vendu ou cédé.

11.3. Accès, modification, suppression des données personnelles du participant

Conformément à la Réglementation en matière de protection des données, et dans les limites posées notamment par les articles 12 à 22 du RGPD :

- le participant a le droit de nous demander l'accès aux données à caractère personnel le concernant, ainsi que la rectification ou l'effacement de celles-ci;
- il dispose également du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, d'en demander la limitation, et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Enfin, il dispose, en tout état de cause, du droit de définir des directives générales ou spécifiques relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

Il peut exercer ces droits en écrivant à la société organisatrice à l'adresse suivante :
Fleurus Éditions, 57 rue Gaston Tessier, Paris Cedex 19 (75166)

Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Si le participant ne parvient pas à accéder, modifier ou supprimer ses informations en ligne, il peut exercer sa demande par courrier à l'adresse suivante : Fleurus Éditions, 57 rue Gaston Tessier, Paris Cedex 19 (75166)

De manière à éviter tout accès, toute modification ou toute suppression non autorisée ou éviter toute usurpation d'identité, le participant devra, dans la mesure du possible, associer à sa demande une preuve de son identité. En cas de doute sur son identité, il pourra lui être demandé – en complément – la copie d'une pièce d'identité.

Toute demande abusive, manifestement infondée ou excessive pourra être rejetée.

La demande devra préciser également l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse, à défaut celle-ci sera envoyée à toute adresse préalablement communiquée à la société organisatrice, le cas échéant. Une réponse sera adressée au demandeur dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande. Ce délai pourra être prolongé de 2 mois, compte tenu de la complexité ou du nombre de demandes.

Les partenaires de la société organisatrice sont responsables de l'usage qu'ils font des données personnelles des participants et de la prise en compte de leurs droits, incluant celui de ne plus recevoir d'offres de leur part.

En cas de suppression des données personnelles des participants, ceux-ci reconnaissent leur impossibilité de participer au Concours ou de recevoir les éventuels gains dudit Concours.

11.4. Durée de traitement des données personnelles par la société FLEURUS ÉDITIONS

Les données personnelles des participants sont stockées par la société FLEURUS ÉDITIONS et/ou tout prestataire pour la stricte exécution du Concours, et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées, en conformité avec la réglementation en vigueur.

11.5. Traitement et stockage des données personnelles ?

Les données personnelles des participants sont traitées par la société organisatrice ou ses prestataires sur le territoire de l'Union européenne/en France et en Belgique et ne sont, dans la mesure du possible, pas transférées vers des pays tiers.

11.6. Qui contacter concernant les données des participants ?

Pour toutes questions liées aux données personnelles des participants, ceux-ci peuvent prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données qui est habilitée à connaître de l'ensemble des problématiques relatives à la protection des données à personnel. Ses coordonnées sont les suivantes : mp-dpo@media-participations.com

À défaut de réponse satisfaisante à votre demande, vous pourrez porter réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, qui est l'autorité de régulation chargée de faire respecter la Réglementation sur la protection des données à caractère personnel en France, directement sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 11 : COPIE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : FLEURUS ÉDITIONS – « Concours Prix Clara » – 57 rue Gaston Tessier - CS 50061 - 75166 Paris Cedex 19.

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Concours.

ARTICLE 12 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative au Concours, hors causes désignées par l'article 10 du présent règlement, devra être formulé par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du Concours.

Il est rappelé que toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par FLEURUS ÉDITIONS.

Tout litige né à l'occasion du Concours sera soumis aux tribunaux compétents.